



INSTITUTION ADOUR

Extrait du registre des délibérations
de l'établissement public territorial de bassin Institution Adour

Séance du 17 juillet 2024
(Convocation du 09 juillet 2024)

Aujourd'hui, le 17 juillet 2024 à 14h00, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni sur le site d'Agrolandes à Haut-Mauco, sous la présidence de M. Paul Carrère, Président

Conseillers en exercice			
• Nombre	54		
• Voix	323		
Présents			
• Nombre	31		
• Voix	202		
Pouvoirs			
• Nombre	3		
• Voix	29		
Majorité simple selon article 11.2 des statuts			
		Suffrages exprimés	
		Pour	
		• Nombre	34
		• Voix	231
		Contre	
		• Nombre	0
		• Voix	0
		Abstention	
		• Nombre	0
		• Voix	0

Étaient présents :

- Pour les Départements membres : Mme Nathalie Barrouillet, Mme Agathe Bourretère, Mme Dominique Degos, Mme Céline Salles, Mme Véronique Thirault, M. Jean Arriubergé, M. Paul Carrère, M. Thierry Carrère, M. Gérard Castet, M. Damien Delavoie, M. Charles Pelanne, M. Frédéric Ré, M. Bernard Verdier
- Pour les communautés d'agglomérations membres : M. Bernard Kruzynski
- Pour les communautés de communes membres : Mme Christine Fournadet, M. Jean-Yves Arrestat, M. Francis Betbeder, M. Philippe Castets, M. Jean-Emmanuel Dargelos, M. Didier Gaugeacq, M. Denis Lanusse, M. Jean-Marc Lescoute, M. Marc Mabillet, M. Laurent Nolibois, M. Jean-Pierre Rémy
- Pour les syndicats mixtes membres : M. Michel Chanut, M. Jean-Jacques Dané, M. Christian Ducos, M. Bernard Labadie, M. Antoine Lequertier, M. Bernard Lougarot

Étaient excusés et avaient donné procuration :

- Pour les Départements membres : M. Pierre Brau-Nogué, M. Bernard Pouban
- Pour les communautés de communes membres : M. Philippe Baron

Étaient excusés :

- Pour les Départements membres : Mme Fabienne Costedoat-Diu, M. René Castets, M. Julien Dubois, M. Francis Dupouey, M. Marc Saint-Estevan,
- Pour les Régions membres : M. Éric Sargiacomo,
- Pour les communautés d'agglomérations membres : M. Philippe Castel,
- Pour les communautés de communes membres : Mme Pascale Réquenna, M. Bernard Bonnemason, M. Philippe Brethes, M. Pierre Cazères, M. Michel Cuyaubé, M. Philippe Labache, M. Pierre Lajus, M. Philippe Latry, M. Jean-Michel Le Bihan, M. Patrick Maunas, M. Christophe Pugnetti,
- Pour les syndicats mixtes membres : M. Daniel Arribère, M. Didier Sakellarides

Secrétaire de séance : Mme Dominique Degos, Délégué

Rapporteur : M. Paul Carrère, Président

**OBJET : Affaires générales - Actualisation de la composition du comité syndical****Exposé des motifs :**

Par décision de son conseil communautaire en date du 22 mai 2024 la communauté de communes du Seignanx a procédé à la désignation de Monsieur Marc Mabillet, en remplacement de Madame Isabelle Nogaro en tant que représentant de la communauté de communes au sein du comité syndical de l'Institution Adour.

Vu la délibération n°63/2021 de l'Institution Adour en date du 22 septembre 2021 relative à l'installation du comité syndical,
Vu les délibérations de l'Institution Adour n°124/2021 en date du 8 décembre 2021, 2022_CS_36 et 2023_CS_01 relatives à l'actualisation de la composition des instances,
Vu la délibération n°2024-05-10 de la communauté de communes du Seignanx en date du 22 mai 2024 portant désignation d'un nouveau représentant devant siéger au sein de l'établissement public territorial de bassin de l'Adour - Institution Adour,

LE COMITÉ SYNDICAL

En l'absence d'observations,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE**Article 1**

- d'approuver la nouvelle composition du comité syndical telle qu'indiquée ci-après :
 - o Région Nouvelle-Aquitaine : M. Éric Sargiacomo
 - o Département du Gers : Mme Nathalie Barrouillet, M. Gérard Castet, M. René Castets, M. Francis Dupouey, Mme Céline Salles,
 - o Département des Pyrénées-Atlantiques : M. Jean Arriubergé, M. Thierry Carrère, Mme Fabienne Costedoat-Diu, M. Charles Pelanne, M. Marc Saint-Estevan,
 - o Département des Hautes-Pyrénées : M. Pierre Brau-Nogué, M. Bernard Poublan, M. Frédéric Ré, Mme Véronique Thirault, M. Bernard Verdier,
 - o Département des Landes : Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Julien Dubois,
 - o Syndicat mixte des bassins versants du Midour et de la Douze : M. Michel Chanut,
 - o Syndicat Adour Midouze : M. Christian Ducos,
 - o Syndicat du bassin versant des Luys : M. Jean-Jacques Dané,
 - o Syndicat mixte du bas Adour maritime : M. Didier Sakellarides,
 - o Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahu : M. Bernard Labadie,
 - o Syndicat du Midou et de la Douze : M. Antoine Lequertier,
 - o Syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe et Ossau et de leurs affluents : M. Daniel Arribère,
 - o Syndicat mixte des gaves d'Oloron, de Mauléon et de leurs affluents : M. Bernard Lougarot,
 - o Communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour : M. Philippe Brethes,
 - o Communauté de communes des Landes d'Armagnac : M. Philippe Latry,
 - o Communauté de communes Armagnac Adour : M. Pierre Lajus,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'État.



- Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne : M. Philippe Baron,
 - Communauté de communes des Luys en Béarn : M. Michel Cuyaubé,
 - Communauté de communes du Haut-Béarn : M. Patrick Maunas,
 - Communauté de communes du Béarn des Gaves : M. Philippe Labache,
 - Communauté de communes du Nord Est Béarn : M. Philippe Castets,
 - Communauté de communes Pays d'Orthe et Arrigans : M. Jean-Marc Lescoute,
 - Communauté de communes Terres de Chalosse : M. Didier Gaugeacq,
 - Communauté de communes Chalosse Tursan : Mme Pascale Requenna,
 - Communauté de communes Cœur Haute Lande : M. Denis Lanusse,
 - Communauté de communes du Pays de Trie et du Magnoac : M. Jean-Michel Le Bihan,
 - Communauté de communes du Bas Armagnac : M. Pierre Cazères,
 - Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne : M. Christophe Pugnetti,
 - Communauté de communes du Seignanx : M. Marc Mabillet,
 - Communauté d'agglomération du Grand Dax : M. Philippe Castel,
 - Communauté de communes du Pays Morcenais : M. Jean-Pierre Rémy,
 - Communauté de communes du Pays Tarusate : M. Laurent Nolibois,
 - Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac landais : M. Jean-Yves Arrestat,
 - Communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération : M. Bernard Kruzynski,
 - Communauté de communes du Pays Grenadois : M. Jean-Emmanuel Dargelos,
 - Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud : M. Francis Betbeder,
 - Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys : Mme Christine Fournadet,
 - Communauté de communes de la Vallée d'Ossau : M. Bernard Bonnemason,
- d'autoriser le président à signer les documents et à prendre toutes décisions relatives à leur exécution.

Article 2

Monsieur le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 17 juillet 2024 à Haut-Mauco,

Le Président,
Paul CARRÈRE